

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-202

OBJET : Arrêté de circulation, élagage du réseau télécome pour le déploiement de la fibre, commune déléguée de « Le Plessis-Grimoult »

LE MAIRE DÉLÉGUÉ DE « Le Plessis-Grimoult »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;
Vu le Code de la Route ;
Vu l'arrêté ART 2023-127 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier communal pour des travaux d'élagage du réseau télécom pour le déploiement de la fibre sur la commune déléguée de Le Plessis- Grimoult, route Les Hameaux.

Considérant la demande d'arrêté présentée par M. GOSSMANN Flavien , 512 rue Léon JOUMEAUX 50000 Saint Lô, pour le compte de l'entreprise **SERPE**, pour des travaux d'élagage sur le réseau télécom pour le déploiement de la fibre, route Les Hameaux, Le Plessis-Grimoult, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du 11 septembre 2023 et jusqu'à 26 septembre 2023.

ARRÊTE

Article 1 – Pendant toute la durée des travaux, la société **SERPE** est autorisée à fermer la voie concernée par le chantier.



Article 2 - Une déviation sera mise en place par le société SERPE.

Article 3 - La société **SERPE** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 4 - Le positionnement des infrastructures est déterminée par le prestataire, à sa charge de vérifier de l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.

Article 5 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL - Keolis (BUS VERTS)
- Le Responsable des Services Techniques,
- Le Service voirie de Pré-Bocage,
- L'entreprise **CIRCET**,
- Les voyages de l'Odon,
- Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable de l'Agence Routière Départementale.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Le Plessis-Grimoult,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 12 septembre 2023

Le Maire délégué,
Mme Lydie OLIVE